



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre :
57

Séance du 12 décembre 2023

Objet

Accord-cadre à bons de commandes pour l'achat de fournitures administratives, de consommables informatiques et de papier de reprographie

Constitution d'un groupement de commandes avec la Ville de Redon

Nombre des membres du Conseil

En exercice	13
Présents	12
Votants	12

Vote

Pour	12
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mil vingt-trois, le douze décembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 4 décembre 2023, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Fouchet, Torlay, Abi Fadel, Lanson, Denigot, Brault, Porcher, Salitra, Motte-Tchernia, Monsieur Lemonnier et Madame Gautier.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Néant

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

Madame Maës

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

**ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE FOURNITURES
ADMINISTRATIVES, DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES ET DE PAPIER DE REPROGRAPHIE**

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA VILLE DE REDON

Par délibérations des 10 octobre 2019 et 16 décembre 2021, le Conseil Municipal a décidé de constituer des groupements de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale de Redon (CCAS), d'une part pour l'achat de fournitures administratives et de consommables informatiques et d'autre part pour l'achat de papier de reprographie.

L'accord-cadre à bons de commandes pour l'achat de fournitures administratives et de consommables informatiques s'achèvera le 24 mars 2024. Celui pour l'achat de papier de reprographie se terminera, quant à lui, le 7 avril 2024.

Dans un souci d'optimisation de gestion et de rationalisation de la commande publique, il est envisagé de constituer un nouveau groupement de commandes entre les entités Ville et CCAS (comprenant également l'EHPAD Les Charmilles) pour la passation d'un seul accord-cadre à bons de commandes pour l'achat des fournitures administratives, des consommables informatiques et du papier de reprographie.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commandes sont formalisées dans la convention constitutive jointe à la présente délibération.

La Ville de Redon est désignée coordonnatrice du groupement et aura la charge notamment de mener la procédure de passation de l'accord-cadre et de le signer, son exécution relevant de la responsabilité de chaque membre du groupement.

L'accord-cadre sera passé pour une durée d'un an, reconductible trois fois sans qu'il puisse excéder quatre ans.

La procédure de passation retenue est la procédure adaptée. Le groupement prendra fin au terme de l'accord-cadre.

La convention constitutive du groupement de commandes devra être adoptée dans les mêmes termes par l'assemblée délibérante du Conseil Municipal.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1414-3,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L. 2113-6, L. 2113-7, L. 2123-1 et R. 2123-1,

Vu le projet de convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat de fournitures administratives, de consommables informatiques et de papier de reprographie,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ

DÉCIDE de constituer un groupement de commandes avec la Ville de Redon pour l'achat de fournitures administratives, de consommables informatiques et de papier de reprographie.

ACCEPTTE que la Ville de Redon soit désignée coordonnatrice du groupement.

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes, telle qu'elle est présentée en annexe.

AUTORISE Monsieur le Président à signer :

- la convention constitutive de groupement de commandes.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Pascal Duchêne

